



Formulaire de pré-inscription 2023

MERCI D'ECRIRE LISIBLEMENT

Données générales :

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Profession :

Adresse postale :

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone portable : Téléphone fixe :

Adresse mail :

Décrivez rapidement votre projet, votre intérêt pour cette formation et vos attentes :

.....
.....

À quelle(s) session(s) de formation désirez-vous vous inscrire ?

- Maraîchage sur petite surface : Du 26 février au 3 mars 2023 Du 24 au 29 septembre 2023
 Immersion dans les jardins : Du 13 au 24 mars 2023 Du 15 au 28 mai 2023 Du 2 au 13 octobre 2023
 La microferme permaculturelle : Du 22 au 27 octobre 2023
 Initiation au travail du bois : Du 8 au 11 novembre 2023

Dans le cas où la session choisie est déjà remplie, souhaitez-vous être mis sur liste d'attente ? Oui Non

Si oui, pour quelle(s) session(s) ?

.....

Allergies, intolérances et problèmes de santé : avez-vous des allergies, des intolérances, des problèmes de santé qu'il faudrait prendre en compte dans le cadre de cette formation ? Non Oui, précisez :

Personne à prévenir en cas de problème :

Nom : Prénom :

Téléphone portable : Téléphone fixe :

Droit à l'image : (barrer le paragraphe en cas de désaccord)

Je soussigné autorise à titre gratuit Les Jardins de Brenne à me filmer ou à me photographier durant la semaine de formation et à utiliser mon image dans leurs supports de communication. En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise Les Jardins de Brenne à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies et films pris dans le cadre de la présente. Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par Les Jardins de Brenne, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, carte postale, exposition, publicité, projection publique, concours, réseaux sociaux... Les Jardins de Brenne s'interdisent expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation.

J'autorise Les Jardins de Brenne à diffuser mes coordonnées personnelles (nom, prénom, mail, téléphone et ville de départ) aux autres participants du stage afin de pouvoir organiser des covoiturages.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de ventes définies ainsi que du règlement intérieur des Jardins de Brenne et je m'engage à m'y conformer (page suivante).

Fait à :

Le :/...../.....

Signature + nom et prénom :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

INSCRIPTION ET CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Modalités d'inscription et de pré-inscription

Toute inscription doit être précédée d'une pré-inscription. Celle-ci se fait par envoi d'un mail à l'adresse contact@jardinsdebrenne.com. Elle doit être accompagnée du [questionnaire de pré-inscription](#) dûment complété et signé. Ce questionnaire est téléchargeable en ligne sur le site www.jardinsdebrenne.com onglets Se former > Nos formations.

Modalités d'inscription, acompte et règlement

Une fois cette pré-inscription effectuée, un mail d'accusé de réception sera envoyé. Ce mail sera accompagné d'un [contrat](#). Celui-ci sera à [imprimer, valider, compléter, signer et retourner par le stagiaire en deux exemplaires par voie postale](#). Un exemplaire lui sera remis le premier jour de la formation. L'inscription n'est effective et définitive qu'au [versement d'un acompte de 30% du montant de la formation](#). Une inscription n'est validée qu'à condition d'avoir transmis : le formulaire de pré-inscription, le contrat et l'acompte. Les inscriptions sont validées dans l'ordre d'arrivée des règlements d'acompte. Le règlement de l'acompte implique l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales ainsi qu'au règlement intérieur des Jardins de Brenne sans qu'aucun autre document ne soit signé.

Le solde sera à verser le premier jour de la formation

Les règlements peuvent se faire par chèque (à l'ordre de la SCEA Les Jardins de Brenne) ou virement bancaire (RIB joint au mail d'accusé de réception). Mentions obligatoires à préciser quelle que soit la modalité de paiement : « Nom », « Prénom », « Date de la formation », « Acompte » ou « Solde ».

Il sera par ailleurs demandé au stagiaire de fournir une [attestation responsabilité civile dont la date de validité couvrira la période de formation](#).

Conditions d'interruption ou d'annulation

En cas d'annulation du fait du stagiaire, une retenue sera effectuée (sauf cas de force majeure dûment reconnue). Elle sera de 30% des frais de formation. En d'autres termes : **les acomptes ne sont pas remboursés**. Si le stagiaire décide d'écouter sa formation, aucun remboursement ne sera dû sauf cas de force majeure dûment reconnue. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées seront dues (règle du *pro rata temporis*).

En cas d'interruption de la formation du fait de l'organisateur, seules les heures réellement suivies seront payées selon la règle du *pro rata temporis*. En cas d'annulation par l'organisateur, si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant notamment, les acomptes ou les soldes seront intégralement remboursés, sans donner droit à une indemnisation supplémentaire.

REPAS

=> Pour les formations longues (5 jours) et les journées d'initiation : les frais de repas (déjeuner et dîner) sont inclus dans le coût de la formation. Pour les formations longues : un repas festif est prévu le jeudi soir. N'hésitez pas à apporter des spécialités culinaires de votre région pour les partager avec le groupe à cette occasion.

Les déjeuners et dîners proposés durant la formation seront végétariens (avec produits laitiers et œufs), locaux et de saison. Des collations légères (infusion, café, gâteau) seront prévues entre les repas. Pour ceux qui souhaitent grignoter davantage, n'hésitez pas à apporter barres de céréales, fruits secs, fruits... D'éventuels problèmes de santé ou allergies alimentaires doivent être signalés aux organisateurs dès la pré-inscription.

Aucun petit-déjeuner n'est prévu dans le cadre de la formation. Chaque participant est invité à se renseigner auprès de son hébergeur et à prendre les prédispositions nécessaires en conséquence.

=> Pour les formations « Potager permaculturel » : chaque participant est invité à apporter son repas du midi. Des boissons chaudes seront prévues pour l'accueil du matin, les pauses et le déjeuner.

HÉBERGEMENT

Les Jardins de Brenne ne proposent pas d'hébergement. Les stagiaires sont invités à trouver un hébergement situé à proximité des lieux de formation (Mézières-en-Brenne ou Saint-Michel-en-Brenne). Pour faciliter cette recherche, une liste d'hébergements est proposée sur le site internet de la ferme.

CONFORT ET QUALITE DE VIE DURANT LE STAGE

Pour rendre votre séjour agréable et efficace, nous vous suggérons d'apporter :

- En fonction de la saison : vêtements chauds (y compris gants et bonnets), imperméables, bottes de travail, chaussures de travail, gants de jardinage, chapeau ou casquette, lunettes de soleil, crème solaire. Prenez un change sec pour vous changer au besoin après les ateliers pratiques.
- Serviettes et articles personnels de toilette.
- Une paire de chaussures propres ou de chaussons pour éviter de salir la salle de formation et le lieu des repas.
- Un couteau de poche et un sécateur.
- Une lampe de poche.
- Bouteille d'eau ou gourde pour les ateliers pratiques.
- Bloc-notes, cahier de notes, tablette rigide avec pince, stylos et crayons.

La qualité des connections et du réseau téléphonique est aléatoire sur la ferme à Saint-Michel-en-Brenne. En revanche, le réseau et les connections sont de bonne qualité à Mézières, au niveau de la Brenne Box, espace de co-working de la commune.

REGLEMENT INTERIEUR DES JARDINS DE BRENNÉ

L'inscription à une formation implique l'acceptation du règlement intérieur des Jardins de Brenne. Les règles de vie suivantes ont pour objet de favoriser un séjour agréable pour tous, dans le respect des uns et des autres.

RESPECT DU SITE ET DES AUTRES PARTICIPANTS

Le calme des lieux de formation est l'affaire de tous. Merci d'éviter toute pollution sonore (radio, usage intempestif de téléphone portable...), visuelle (affichage peu discret de marques publicitaires...) ou matérielles (déchets, mégots de cigarette...).

Les horaires (début et fin de formation, cours, repas...) doivent être respectés.

Chaque stagiaire participe à un service par jour (ménage, vaisselle, rangement...). Les locaux doivent être laissés propres et rangés à l'issue du stage.

L'abus d'alcool est prohibé, de même que la possession et l'usage de stupéfiants.

SECURITE

Les mineurs sont placés sous la responsabilité de leurs parents et accompagnateurs adultes. Les Jardins de Brenne déclinent toute responsabilité concernant les mineurs.

Les animaux de compagnie ne sont pas autorisés dans l'enceinte de la ferme ni dans le cadre des formations.

La SCEA Les Jardins de Brenne est une exploitation agricole et non un espace de loisir. Elle abrite en conséquence différents équipements professionnels ainsi que des animaux. Il appartient à chacun de respecter les règles de sécurité élémentaires :

- Pas de feu près des bâtiments, du foin et de la paille.
- Pas de flamme nue à l'intérieur des bâtiments.
- Être vigilants aux abords des mares et des différents points d'eau pour les enfants.

- Respecter les règles de bon sens en présence des animaux. Les enfants ne sont pas autorisés à les approcher sans la présence d'un adulte. Il est par ailleurs strictement interdit de pénétrer dans les enclos sans la présence d'un formateur pour éviter que les animaux ne puissent s'échapper ou occasionner des dommages corporels aux visiteurs.
- Ne pas escalader les engins agricoles, les outils anciens, les clôtures. La ferme est entourée d'une clôture électrifiée (câbles métalliques au pied de la clôture et rubans blancs en haut). Il est formellement interdit de toucher la clôture au risque de recevoir une forte décharge électrique.
- Utiliser et ranger de manière appropriées les outils, en particulier les outils tranchants et les outils à dents. Respecter les consignes données par les formateurs. Sauf exception, les stagiaires ne sont pas autorisés à utiliser des outils à moteur.
- D'une manière générale, chaque stagiaire s'engage à pratiquer les activités proposées dans le respect de sa sécurité et de celle d'autrui. Il s'engage également à respecter les consignes de sécurité données par les formateurs.

CONTENU DES FORMATIONS

Les contenus des formations sont fournis à titre indicatif et susceptibles de modifications liées aux conditions météorologiques et à la disponibilité des intervenants notamment.

LIMITATION DE RESPONSABILITE

Les Jardins de Brenne vous enseignent et vous apportent des connaissances et des outils qui ont déjà fait leurs preuves. Cependant, l'entreprise ne garantit pas vos résultats, vos revenus ou bénéfices. En aucun cas Les Jardins de Brenne ne pourront être tenus responsables de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation des informations transmises durant les formations. Le succès de chacun dépend de plusieurs facteurs. Chaque stagiaire accepte donc d'être 100 % responsable de ses progrès et de ses résultats.

SANTE

Les activités proposées durant les formations sont adaptées à toute personne en bonne santé. Il n'est pas demandé de certificat médical à l'inscription. Il appartient à chaque stagiaire de juger si son état de santé lui permet ou non de participer à une formation. L'inscription sous-entend que l'état de santé du stagiaire ne fait l'objet d'aucune contre-indication médicale. D'éventuels problèmes de santé ou allergies alimentaires doivent être signalés aux organisateurs dès la pré-inscription.

ASSURANCE

Chaque stagiaire devra avoir souscrit une assurance adaptée pour les activités pratiquées durant la formation. En cas de dommage corporel (non causé par un tiers) survenant durant la formation, y compris lors des activités pratiques proposées dans le cadre de la formation, c'est l'assurance maladie du stagiaire, ainsi que sa complémentaire santé s'il en dispose, qui le couvre. Il existe d'autres types d'assurances auxquelles le stagiaire peut souscrire s'il le souhaite en complément. Les Jardins de Brenne déclarent avoir souscrit une assurance responsabilité civile. Cette assurance responsabilité civile couvre les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs à un dommage corporel ou matériel garanti, causé à autrui (voir contrat d'assurance pour clause exacte).

VOL OU ENDOMMAGEMENT DE BIENS PERSONNELS DES STAGIAIRES

Les Jardins de Brenne déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans leur enceinte et les lieux fréquentés durant la formation (salle de cours, ateliers, réfectoire, parcs de stationnement, vestiaires...).

COMPORTEMENTS

En cas de problème sérieux entravant la bonne marche de la formation, les organisateurs se réservent le droit de renvoyer un stagiaire. Dans ce cas, les frais de formation seront remboursés au *pro rata* des jours de formation non effectués, sans qu'il ne soit versé d'indemnité complémentaire.

CONFIDENTIALITE

Dans le cas où le stagiaire se voit remettre un support de cours spécifique aux Jardins de Brenne, il est autorisé à l'utiliser pour son usage personnel uniquement. Ce support ne devra en aucun cas être diffusé, photocopié, mis à disposition sur internet ou publié, sauf autorisation écrite de l'auteur.

DROIT A L'IMAGE

Des images (photos ou films) peuvent être réalisées par les organisateurs ou par une personne mandatée par eux, durant les formations. Les organisateurs se réservent le droit de publier ces images pour la communication de la ferme et d'éventuelles publications. Dans le cas où un stagiaire ne souhaiterait pas figurer sur ces supports, il devra en informer expressément les organisateurs en le signalant à l'endroit dédié dans le questionnaire de pré-inscription.

Les stagiaires sont autorisés à réaliser des photos ou films durant les formations, pour un usage privé exclusivement. Ils sont invités à solliciter l'accord des formateurs et des autres participants avant de réaliser des images.

Toute diffusion ou publication de documents réalisés aux Jardins de Brenne et dans le cadre de ses formations est soumise à l'autorisation écrite préalable des organisateurs.

Toute publication de photographies ou autres supports réalisés aux Jardins de Brenne, y compris dans le cadre de ses formations, susceptibles de porter atteinte à la vie privée, à l'image ou à la réputation de la ferme et de ses gérants est strictement interdite sous peine de poursuites judiciaires et de sanctions pénales et civiles. De même, l'utilisation des photographies ou autres supports visuels réalisés aux Jardins de Brenne dans le cadre de ses formations, est strictement interdite dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES

Les Jardins de Brenne respectent les conditions de réglementation en vigueur relatives à la protection des données et autres lois sur la vie privée. Les coordonnées des stagiaires sont collectées pour notre organisation interne et ne seront en aucun cas communiquées à des tiers sauf exception décrite ci-après.

Afin de favoriser le covoiturage et de réduire l'empreinte carbone liée au déplacement des stagiaires vers le lieu de stage, une liste avec les noms, prénoms, adresses mail et numéros de téléphone ainsi que les villes de départ des participants du stage, sera envoyée avant le début de la formation. Si vous ne souhaitez pas être signalé dans cette liste, nous vous invitons à nous le signaler à l'occasion de votre pré-inscription.

INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la loi Informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant est informé que les informations communiquées sur le formulaire d'inscription pourront faire l'objet ultérieur de traitement. Le participant est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les renseignements le concernant.